

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021**

Nombre de conseillers : en exercice : 11
présents : 9
votants : 11

Date de convocation : 04/11/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de NEUVILLER-LA-ROCHE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André WOLFF, Maire

Etaient présents :

**M. BERNARD Daniel, Mme BOHY Marina, M. GRANDGEORGE Raymond,
Mme JEUNESSE Laurence Mme JOUANNY Sylvie, Mme REMY Charlène,
M. THOUVENIN Thierry, M. FABRE Pierre-Yves , M. WOLFF André.**

Absents excusés :

Mme CANET Stéphanie (procuration à), M. JOST Erwin (procuration à M. WOLFF André).

Assistaient à la réunion :

M. Sébastien LOUX, M. Bernard OFFENBOURGER, Mme Corinne SIEGFRIED (membres de la commission forêt) ; M. BACHER Marc, M. LE MOUILLOUR Morgan (agents O.N.F.), M. Maurice VALENTIN (correspondant local DNA).

Le Conseil a désigné pour secrétaire Mme VECK Céline, adjoint administratif.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DCM 2021-037

ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET TRAVAUX FORESTIERS - EXERCICE 2022

Après avoir évoqué le bilan forêt de l'exercice 2021, le Conseil municipal prend connaissance des états prévisionnels des coupes et travaux forestiers présentés par les services de l'O.N.F. pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'état de coupes proposé, à savoir :

L'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes HT s'élève à 37 400 € pour un volume total de 862 m³. Compte tenu des frais d'exploitation estimatifs (maîtrise d'œuvre et assistance de gestion compris), le bilan net prévisionnel s'élève à 7 891 € HT. Le volume de coupes proposé dans le cadre de contrats d'approvisionnement est validé. Le programme de coupes est toutefois susceptible d'évoluer pour des raisons éventuelles de découverte de bois scolytés, certaines coupes restant de ce fait optionnelles.

Travaux patrimoniaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les travaux patrimoniaux proposés, à l'exception des travaux d'infrastructures d'un montant de 3 500,00 € honoraires compris (dans l'attente de précisions sur la solution technique la plus adaptée pour leur réalisation), soit un total de programme 2022 retenu pour un montant de 4 397,00 € HT honoraires compris.

Il est par ailleurs convenu que d'autres travaux annexes pourraient être confiés après accord de la commune aux bûcherons du SIVU.

Le maire est autorisé à signer tous documents pour valider la présente délibération.

DCM 2021-038**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET GENERAL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** les modifications suivantes :

DEPENSES :

Article 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 3 315,49
	Total dépenses	+ 3 315,49

RECETTES :

Article 73221	FNGIR	+ 3 275,49
Article 773	Mandat annulés (sur exercice antérieur)	+ 40,00
	Total recettes	+ 3 315,49

DCM 2021-039**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET EAU**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** les modifications suivantes :

DEPENSES :

Article 6817	Créances douteuses	+ 107,09
	Total dépenses	+ 107,09

RECETTES :

Article 7011	Eau	+ 107,09
	Total recettes	+ 107,09

DCM 2021-040**ACCEPTATION DE CHEQUES DE REMBOURSEMENT DE CONTRAT TELEPHONIQUE ORANGE SUITE A RESILIATION**

Lors de l'installation de la fibre à la mairie et à l'école, les anciens contrats de téléphonie Orange sont passés par une opération de résiliation afin de les regrouper ensemble. Ce qui a généré des remboursements par chèques de la part d'Orange.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le remboursement de la résiliation de deux anciens contrats Orange relatifs au portable communal et à l'accès internet de la mairie d'un montant total de 26,33 € soit

- un chèque de 3,33 € en date du 27 septembre 2021 (portable communal)
et
- un chèque de 23,00 € en date du 29 septembre 2021 (internet mairie).

DCM 2021-041**RAPPORT EAU 2020**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DCM 2021-042**RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE "ASSAINISSEMENT" DU SIVOM DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le maire porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport que lui a adressé M. le Président du SIVOM de la Vallée de la Bruche sur le prix et la qualité du Service "ASSAINISSEMENT" relatif à l'exercice 2020.

Après avoir pris connaissance de ce rapport,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport de l'exercice 2020 du Service "ASSAINISSEMENT" présenté par le SIVOM de la Vallée de la Bruche.

DCM 2021-043**ANNULATION DU REPAS DES AÎNÉS**

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'annuler le repas des aînés cette année
- et d'offrir un panier garni de divers produits locaux (miel, terrine, confiture, chocolats, ...) d'une valeur maximale de 50 € par personne concernée.

DCM 2021-044**VENTE DE BILLES DE BOIS AUX PARTICULIERS – TARIF ANNEE 2022**

Le Conseil municipal décide comme les années précédentes de proposer aux familles de la commune du bois en billes à façonner au titre de l'année 2022, et ce pour leurs besoins personnels, sachant que les familles n'ayant pas achevés les lots de l'année précédente ne pourront prétendre à un nouveau lot.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le prix au m³ est fixé à 49,50 euros TTC, tarif HT augmenté d'un euro par rapport à celui de l'année 2021, avec un taux de TVA applicable de 10 %.

DCM 2021-045**VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE AUX PARTICULIERS – TARIF ANNEE 2022**

Le Conseil municipal décide de proposer aux familles de la commune du bois de chauffage en stère au titre de l'année 2022, et ce pour leurs besoins personnels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le prix du stère est fixé à 61,60 euros TTC, tarif HT augmenté d'un euro par rapport à celui de l'année 2021 avec un taux de TVA applicable de 10 %.

PROJETS EN COURS

- Place des fontaines : en ce qui concerne l'aide sollicitée (Relance rurale de la Région), le délai de demande de versement est prolongé.
- Presbytère : Le conseil presbytéral est d'accord sur le principe de réorganisation des espaces. Martine Fischer et Maurice Valentin sont les interlocuteurs dans cette démarche lors des réunions qui seront programmées.
- Logement communal 158 rue de la Serva La Haute Goutte : L'entreprise LUTZ installe les fenêtres le 22/11/2021. Les travaux d'isolation et de mise en conformité de l'électricité suivront.

TRAVAUX COMMUNAUX

- Logements communaux : Les chaufes eaux du logement de la mairie et de 3 logements de la Haute Goutte ont été remplacés. Patrick vérifiera également l'état de celui du presbytère par la même occasion.
- Le branchement d'eau a été modifié à l'ancienne usine de la Haute Goutte.
- Décos de Noël : Patrick modifie les fixations des nouveaux motifs. Le motif supplémentaire livré sera posé sur la maison des jeunes.
- Ecole : Patrick est intervenu pour divers réglages et bricoles.

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS INTERCOMMUNALES

COM-COM : Il est discuté le devenir du bâtiment Delpierre.

Correspondant Défense : Thierry Thouvenin relate une réunion de présentation à laquelle il a participé et rapporté de la documentation.

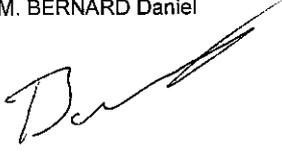
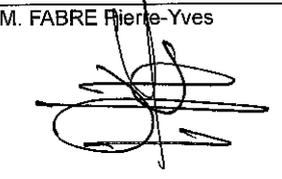
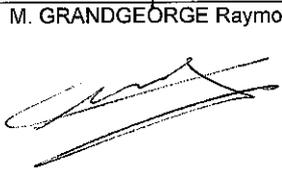
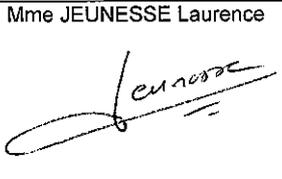
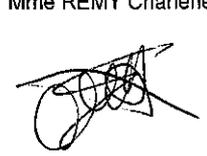
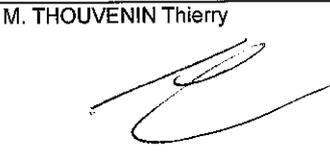
Selec'OM : La méthode employé pour la collecte des biodéchets sera choisie en décembre. L'état donne la date buttoir de 2023 pour sa mise en œuvre.

DIVERS / COMMUNICATIONS

- **Chemin du Chenot** : Une solution est à envisager pour remettre la circulation à plat. L'entreprise Merlet sera interrogée ainsi que les propriétaires du mur privé qui s'écroule.
- **Chasse** : La prochaine battue « sangliers » aura lieu samedi 13/11/21. Le maire informe qu'un point de situation sera fait en présence des chasseurs, de l'ONF et des membres de la commission forêt en début d'année 2022.
- **Presbytère** : La chaudière est à nouveau fonctionnelle suite à l'intervention de l'entreprise Morel le 8 novembre 2021, avec le changement de plusieurs pièces.
- **Journal communal** : les articles sont à donner pour le 10/12/2021. Un mail sera envoyé pour info aux associations ainsi qu'à l'association des parents d'élèves qui demande à bénéficier d'un encart.
- **Don** : Un tableau est offert par la famille de feu Claude Gagnière à laquelle il adresse ses remerciements. Celui-ci représente un portrait de Rouget de Lisle chantant pour la première fois la Marseillaise devant Dietrich, le Maire de Strasbourg et sa famille en 1792. Il sera installé dans la montée d'escalier menant à la mairie.
- Une enquête publique aura lieu prochainement pour la remise en route de la turbine située à la Haute-Goutte, appartenant à M. Samuel Hisler.
- **Secrétariat de la mairie** : les candidatures liées au recrutement d'un nouvel agent administratif à temps partiel (70 %) étant peu nombreuses à ce jour, celles-ci restent ouvertes jusqu'à mi-décembre.

Séance du conseil Municipal levée à 22h00.

Emargements des membres présents au conseil municipal - Séance du Mercredi 10 novembre 2021

M. BERNARD Daniel 	Mme BOHY Marina 	Mme CANET Stéphanie <i>Absente excusée ayant donné procuration à M. FABRE Pierre-Yves</i>
M. FABRE Pierre-Yves 	M. GRANDGEORGE Raymond 	Mme JEUNESSE Laurence 
M. JOST Erwin <i>Absent excusé ayant donné procurator à M. WOLFF André</i>	Mme JOUANNY Sylvie 	Mme REMY Charlène 
M. THOUVENIN Thierry 	M. WOLFF André 	Mme VECK Céline 